

## **DÉCISION DE BUREAU**

Nombre de membres du bureau : 25  
Nombre de membres présents : 23  
Nombre de votants : 23  
Date de la convocation : 02 juillet 2024  
Date de publication : 18 juillet 2024

### **Membres présents :**

Monsieur Jean-Pascal FICHERE	Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET	Monsieur Maurice HOFFMANN
Monsieur Dominique MICHAUD	Monsieur Thierry GAUTHRAY-GUYENET	Madame Joëlle LEPETZ
Madame Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE	Monsieur Christophe MONNERET	Monsieur Jacques PECHINOT
Monsieur Jean-Michel DAUBIGNEY	Monsieur Jean-Yves ROY	Monsieur Thomas RYAT
Madame Nathalie JEANNET	Madame Séverine CALINON	Monsieur Julien STOLZ
Monsieur Olivier MEUGIN	Monsieur Jean-Luc CROISERAT	Madame Hélène THEVENIN
Monsieur Bernard GUERRIN	Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX	Monsieur Dominique TRONCIN
Monsieur Grégory SOLDAVINI	Madame Marie-Rose GUIBELIN	

### **Membres excusés :**

Monsieur Jean-Philippe LEFEVRE	Madame Isabelle MANGIN
--------------------------------	------------------------

### **Décision DB31/24**

#### **Objet : Convention d'autorisation d'occupation temporaire de locaux avec l'association Secours Populaire de Dole**

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est locataire d'un local commercial sis 7 rue Berthollet à Dole, appartenant à Monsieur Jean-Claude PROTET. Par la signature de la convention d'autorisation d'occupation précaire le 12 juillet 2024, Monsieur PROTET autorise la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à sous louer ce local.

Il est ainsi proposé de signer une convention d'occupation temporaire avec l'association Secours Populaire à compter du 12 juillet 2024 et jusqu'au 31 décembre 2024 afin que celle-ci puisse stocker du matériel dans le local cité. Cette occupation sera consentie à titre gracieux.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,

#### **DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** les dispositions de la convention d'occupation temporaire de locaux avec l'association Secours Populaire de Dole, suivant le modèle ci-annexé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention, ainsi que tous les documents se rapportant à la présente décision.

SCRUTIN            POUR : 23  
                          CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente décision sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances / Commande Publique
- Pôle Moyens et Ressources / Moyens Généraux
- Association Secours Populaire de Dole

*Fait à Villette-les-Dole, le 11 juillet 2024.*  
*Pour extrait certifié conforme,*  
*Le Président,*

*Jean-Pascal FICHERE.*

